

## **CIRCULAIRE COTISATIONS SNEN/CFTC 2026**

Chères amies, chers amis,

Le conseil syndical du 13 janvier 2026 a pris la décision de ne pas augmenter le tarif des cotisations.

La cotisation est calculée à partir du coefficient salarial pour le CEA, sans distinction A1 et A2, et sur la base du revenu mensuel brut pour les autres entreprises et les retraités.

Les adhérents doivent s'acquitter de leurs cotisations **par virement bancaire**. Le paiement en espèces n'est pas autorisé.

**Se rapprocher de la section pour obtenir la confirmation de votre adhésion et/ou se rapprocher de la trésorière concernant le tarif de votre cotisation.**

### **I. COTISATIONS**

Un nouvel adhérent (primo adhésion) peut s'acquitter de sa cotisation au prorata du nombre de mois restants dans l'année de son adhésion.

Un adhérent travaillant à temps partiel s'acquitte de la cotisation annuelle.

Le paiement de la cotisation de l'adhérent doit **obligatoirement** :

- Se faire dans l'année civile (normes comptables impératives),
- Être accompagné de la fiche d'adhésion remplie et signée.

**Pour effectuer le virement :**

- Mettre en **intitulé du virement « cotisation 2026 » suivi de son nom et prénom.**
- En cas de paiement fractionné, il est fortement recommandé de programmer tous les virements suivants ; le dernier versement doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2026.

Chaque adhérent, actif et retraité, règle sa cotisation par virement et adresse directement son bulletin d'adhésion (renouvellement ou primo adhésion) à la Trésorière (Marie-France Piller). Mettre en copie le Président (Hubert Dougnac) ainsi que le responsable de section ou de la commission « retraité ».

**Le bulletin est à renvoyer par courriel à :**

- [marie-france.piller@cea.fr](mailto:marie-france.piller@cea.fr)
- Copie [hubert.dougnac@cea.fr](mailto:hubert.dougnac@cea.fr)
- Copie au responsable de section ou responsable de la commission « retraité »

## **II. CARTE D'ADHÉRENT**

La Trésorière du SNEN/CFTC établit dans le trimestre suivant la réception du règlement les cartes des adhérents après encaissement.

## **III. LIVRET D'ACCUEIL**

A chaque nouvel adhérent, le responsable de section communique le livret d'accueil du SNEN CFTC. Le livret étant nouveau il est aussi à adresser en cas de renouvellement d'adhésion en 2026. Il est téléchargeable sur le site intranet.

## **IV. REÇUS FISCAUX**

Les reçus fiscaux de cotisation de l'année précédente sont délivrés par courriel par la Trésorière Nationale du SNEN/CFTC, au cours du mois de mai de l'année pour permettre de remplir la déclaration fiscale des revenus de l'année précédente. Ils pourront être envoyés par courrier postal sur demande.

## **V. JOURNAUX FÉDÉRAUX**

Chaque adhérent à jour de sa cotisation sera destinataire du journal Fédéral « La Comète » et du journal confédéral « La Vie à Défendre » et la revue « CFTC cadres » pour les cadres.

Chaque adhérent retraité à jour de sa cotisation recevra le journal « France Retraité Syndicaliste ».

Syndicalement,

Le Président du SNEN/CFTC



Hubert DOUGNAC

CEA-Cadarache  
Bâtiment 154 - CFTC  
13108 Saint Paul les Durance Cedex  
[hubert.dougnac@cea.fr](mailto:hubert.dougnac@cea.fr)  
04 42 25 63 87 - 07 88 51 30 55

La Trésorière du SNEN/CFTC



Marie France PILLER

CEA-Cadarache  
Bâtiment 154 - CFTC  
13108 Saint Paul les Durance Cedex  
[marie-france.piller@cea.fr](mailto:marie-france.piller@cea.fr)  
06 68 02 68 75